Décision 22-DCC-22 du 24 février 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Loire Alliance Motors par le groupe Chopard

Posted on: 24 février 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Chopard
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Loire Alliance Motors

Lire

Le texte intégral
135.03 Ko